



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

PROJET EOLIEN DE BALANZAC, SAINTE-GEMME

Considérant la présentation en introduction du Conseil Communautaire de l'entreprise WPD qui développe et met en œuvre le projet éolien sur les communes de Balanzac et Sainte-Gemme,

Considérant les délibérations n°2014-01041 de Sainte-Gemme et 74/14 de Balanzac, statuant sur la volonté de réaliser ce projet,

Considérant la sollicitation des communes de Balanzac et Sainte-Gemme pour le soutien de la Communauté de Communes,

Considérant l'intérêt à la fois écologique et économique du projet, et par l'engagement de la Communauté de Communes comme TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2013,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le soutien pour la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président,

Jean-Claude GRENON.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017
1-98-2017-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 04/01/2017

N° 99/2017



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

PROTOCOLE DE RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL

Considérant le dernier comité syndical du Pays de Saintonge Romane où la position adoptée par les dirigeants de la CDA de Saintes a entraîné la démission du Président du Pays, par ailleurs premier Vice-Président de la CDC Cœur de Saintonge,

Considérant les raisons qui ont motivé la décision de Monsieur Grenon de démissionner et qui traduisent son impossibilité de poursuivre sa mission dans les circonstances actuelles,

Considérant que ce nouvel épisode traduit l'absence de volonté réelle des dirigeants de la CDA de Saintes de travailler ensemble au sein du Pays alors que cette instance est la seule où les trois intercommunalités, membres du Pays de Saintonge Romane, peuvent le faire,

Face à cette situation qu'ils jugent inacceptable, Monsieur le Président et les délégués communautaires ont décidé, à l'unanimité et jusqu'à nouvel ordre, de suspendre leur participation aux travaux initiés par le Préfet, visant à aboutir à un projet commun pour la Saintonge Romane dans le cadre du protocole qui avait été accepté à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 16 juin dernier.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président,

Cœur de Saintonge
CHARENTE-ARNOULT
COMMUNAUTE DE COMMUNE

Jean-Claude GRENON.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

CLOTURE BUDGET ZAC DE LIAUZE

Considérant les ventes en totalité de la ZAC de Liauze,
Considérant l'accord du percepteur pour mener cette opération,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de procéder à la clôture du budget de la Zac de Liauze au 31 décembre 2017 et de le transférer au Budget Principal.

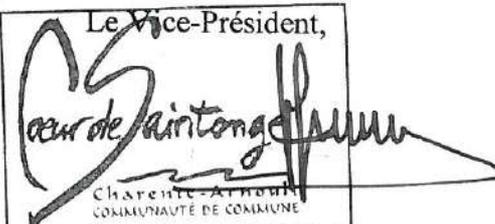
Cette dissolution et ce transfert, à compter du 1er janvier 2018, auront pour conséquence :

- la suppression du budget de la Zac de Liauze,
- la reprise du passif, de l'actif et des résultats dans le compte du Budget Principal au terme des opérations de liquidation.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget de la Zac de Liauze aux fins d'intégrer ce dernier au Budget Principal.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président,

Charente-Arnoût
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Claude GRENON.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

CLOTURE BUDGET ANNEXE OM

Considérant le transfert de la compétence ordures ménagères au syndicat mixte Cyclad en décembre 2016,

Considérant l'accord du Percepteur pour mener cette opération,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil de procéder à la clôture du budget annexe Ordures Ménagères au 31 décembre 2017 et de le transférer au Budget Principal.

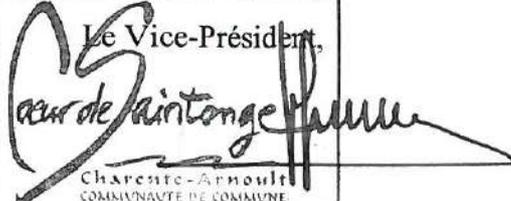
Cette dissolution et ce transfert, à compter du 1er janvier 2018, auront pour conséquence :

- la suppression du budget annexe Ordures Ménagères,
- la reprise du passif, de l'actif et des résultats dans le compte du Budget Principal au terme des opérations de liquidation.

Monsieur le Président sollicite auprès des membres du Conseil, l'autorisation de signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe Ordures Ménagères aux fins d'intégrer ce dernier au Budget Principal.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNE
Jean-Claude GRENON.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

CONVENTION 2018 ASSOCIATION LE SAS

Considérant le bilan positif de l'association « le SAS » conventionnée pour 6 mois sur notre territoire,

Considérant les projets menés et les communes bénéficiaires durant l'année 2017 :

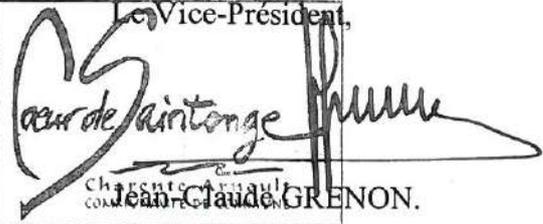
- Soulignonnes – Ravalement portail de l'église Ste Geneviève/Tranche 1- 1 mois
- St Sulpice d'Arnault – Restauration bâtiment accolé à l'église St Sulpice – 1 mois
- Geay – Restauration du lavoir – 2.5 mois
- Plassay – Ravalement de l'Eglise Ste Blaise – 2 mois

Considérant les perspectives pour l'année 2018 sur un volume d'au moins 6 mois et sur 4 communes,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention avec l'association « le SAS » pour 2018 aux mêmes conditions que pour l'année 2017, à savoir un volume d'environ 6 mois de travaux représentant un montant de 30 000 Euros et l'autorisation de signer toutes les documents liés à cette engagement.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Vice-Président,

Jean-Claude GRENON.
Charente-Arnault
Communauté de Communes



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

CONVENTION 2018 CAUE

Considérant la mission du CAUE de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public,

Considérant que la convention 2017 arrive à son terme,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention au CAUE pour l'année 2018 basé sur calcul forfaitaire à la population à savoir 17 034 habitants X 0,10 Euros soit un montant de **1 703 Euros**.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Claude GRENON.



Sous le N° 017 - 241700517 - 2017 188

A-104-2017-DE---

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 24/01/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

TARIFS CAMION NACELLE

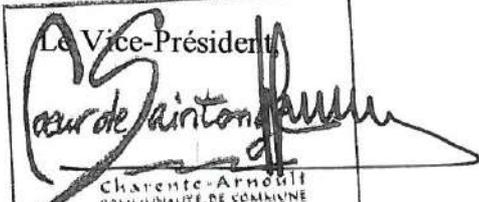
Considérant l'acquisition d'un camion nacelle par la Communauté de Communes en juin 2017,

Considérant la tarification concernant la location des équipements communautaires dont une nacelle pour 34,60 € la demi-journée,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tarif de location du camion-nacelle communautaire par les communes membres pour la somme de 35 € la demi-journée.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président

Charente-Arnoix
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Claude GRENON.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les ouvertures de crédits suivantes en dépense et recette :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
2182-42	Matériel transport	21 100	021	Prélèvement section investissement	53 700
21578-57	Voirie Ste Gemme	2500			
21578-60	Voirie Trizay panneaux	700			
2317-60	Voirie Trizay	22200			
2317-61	Voirie La Vallée	7200			
TOTAL		53 700	TOTAL		53 700

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
023	Virement section investissement	53 700			
6068	Autres matières et fournitures	2300			
615221	Bâtiments publics	2800			
6184	Versement organismes formation	5900			
6188	Autres frais divers	100			
6225	Indemnités comptable	100			
6247	Transports collectifs	800			
6281	Cotisations cnas amf	600			
6288	Autres services ext	39 000			
6218	Autres personnels ext	1200			
6336	Cotisations CNFPT	100			
64168	Autres emplois insertion	300			
6453	Cotisations caisses retraites	4500			
6533	Cotisations retraite	100			
678		-111 500			
TOTAL		0			0

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président,



Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
Jean-Claude GRENON.



Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017.122

1- 106-2017-DE- - -

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 25/12/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Dans le cadre des actions inscrites au PEL (Projet Educatif Local), l'association ASAF 17 ADMR en charge du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) les P'tits Loups, propose un accueil tous les mardis matin en temps scolaire à la Maison de l'Enfance. Elle sollicite le Conseil pour bénéficier d'une subvention d'équilibre pour l'année 2017.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil la demande de subvention de 3 800 Euros de l'association.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président.

CHARENTE-ARNOULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Jean-Claude GRENON.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

PRIX DE VENTE TERRAIN ZAC DE CHAMP BOUCHET

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 29-2016

Considérant le prix de vente à 18 €uros le m² fixé lors de la séance du 16 mars 2016, dont 15,60 €uros soumis à la TVA compte tenu d'un prix d'achat de 2.40 € non soumis à la TVA,

Considérant que le prix de 18 € HT correspondait au prix de revient estimé au m²,

Considérant les éléments transmis par le Notaire lors de la préparation des compromis de ventes sur l'application du régime de la TVA immobilière qui imposait le calcul de TVA à la marge soit la différence entre le prix de vente et le prix d'achat et non sur le prix de vente total hors taxes,

Considérant que l'application de ce principe amènerait la collectivité à pratiquer un prix net de TVA inférieur au prix de revient soit un manque à gagner pouvant représenter un montant de 150 000 €uros sur le total des ventes,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du prix de vente en raisonnant taxe à la valeur ajoutée sur la marge comprise ce qui, partant d'un prix hors taxe au m² de 18 €uros détermine un prix taxe comprise au m² de 21,12 €uros et une taxe à la valeur ajoutée sur la marge de 3,12 €uros.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Vice-Président,
Cœur de Saintonge
Charente-Arnoix
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jean-Claude GRENON.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes ANDRE L., BARRET M-H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S. (pouvoir à Mr ALVAREZ),
BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D.,
LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH P., GACHET P., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P.,

Excusés : Mmes BOULOUMOU M-C, TURGNE D., SIGNAT L, DUCAYLA C., Mrs DOUBLET M.,
GAILLOT J.P, BERNARD D.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Présents : 26

Secrétaire de séance : Patrice BACHEREAU.

COMPETENCE GEMAPI

Considérant le prise de compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014,

Considérant les différentes rencontres entre les 8 EPCI du même bassin versant et les travaux de réflexion engagés sur la compétence GEMAPI,

Considérant les 3 options retenues :

- Soit le transfert de la compétence à l'UNIMA avec mise à jour de ses statuts pour l'exercice de cette compétence,
- Soit la gestion directe de la compétence par la CDC,
- Soit la création d'un nouveau syndicat mixte entre les 8 EPCI concernés, à qui la compétence serait transférée.

Considérant le manque d'information concernant la loi GEMAPI et d'analyses approfondies sur notre territoire,

Considérant que la solution retenue nécessitera au moins 1 an pour définir précisément les modalités d'exercice de la compétence.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil d'exercer en gestion directe cette compétence durant l'année 2018 et sollicite l'autorisation du Conseil pour effectuer l'ensemble des démarches et signer les documents permettant d'affiner le diagnostic de notre territoire.

Pour toutes les autres questions ou analyses relatives à la gestion de l'eau, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'adhérer à l'EPTB Charente, organisme qui coordonne les actions à mener sur les bassins versants et qui met en œuvre le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations). Le coût de cette adhésion est de 3 183 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 21 décembre 2017.

Le Vice-Président



COEUR DE SAINTONGE
CHARENTE-ARMOISE
VALLEES NAYSES DE COULAINNE
Jean-Claude GRENON